

**A** Espèces soumises à la demande de dérogation

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour,  
Carcassonne, le 29 NOV. 2019  
La préfète

Sophie ELIZEON

**6 Mesures de suivi concernant les espèces faisant l'objet de la demande de dérogation**

CODE	MC01-S	OBJET	Suivi de la mesure de compensation MC 01
PHASE	<input type="checkbox"/> Conception <input type="checkbox"/> Pré-construction	<input type="checkbox"/> Construction <input checked="" type="checkbox"/> Exploitation	<input type="checkbox"/> Démantèlement <input type="checkbox"/> Post-démantèlement
OBJECTIF			
S'assurer de l'efficacité de la mesure de compensation MC01 (Gestion pastorale d'une zone de garrigue pour maintenir le milieu ouvert) et vérifier l'état de conservation des différentes espèces impactées par le projet.			
DESCRIPTION			
<p>Ce suivi concernera la parcelle où la gestion pastorale aura été mise en place. Elle aura pour but de démontrer que les populations des espèces du cortège des milieux ouverts se maintiennent et que l'occupation du sol ne varie que peu au fil des années puisque le but de la gestion pastorale mise en œuvre est de maintenir le milieu dans un état semi ouvert.</p> <p>Pour ce faire un expert faunistique viendra inventorier les différentes espèces de reptiles et d'insectes (plus largement toutes les espèces faunistiques contactées) au sein de la zone paturée. En effet, le but est de voir comment réagissent le milieu et les espèces associées à la gestion pastorale mise en place dans le cadre de la compensation. La majorité des espèces à enjeu détectées initialement apprécie les milieux ouverts, de fait cette gestion devrait les favoriser.</p> <p>Un passage sera effectué au début du printemps afin de détecter les premières espèces d'insectes et les reptiles présents (à cette époque la majorité des insectes sont sous formes larvaires donc plus difficile à détecter), un second passage aura lieu à la fin de l'été ou au début de l'automne dans le but de détecter plus facilement les insectes devenus adultes. Pour les reptiles la probabilité de détection ne varie pas significativement entre ces deux périodes, le choix des conditions météorologiques est plus important.</p> <p>Fréquence des suivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Années N+1 à N+5 : 2 suivis annuels l'un durant le printemps (avril/mai) et l'autre en fin d'été ou au début de l'automne (fin août/septembre). Chaque année, un rapport annuel précise l'efficacité de la mesure et les ajustements éventuels à opérer (adapter le nombre et le type d'animaux, la pression de pâturage, la période d'intervention, ...)</li> </ul> <p>Un bilan est établi à l'issue de ces 5 années et présenté au Comité de suivi.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Années N+8 à N+20 : 2 suivis tous les 3 ans l'un durant le printemps (avril/mai) et l'autre en fin d'été ou au début de l'automne (fin août/septembre), donnant lieu à la rédaction d'un rapport (N+8, N+11, N+14, N+17, N+20). Un bilan est établi en année N+11 et en année N+20, et présenté au comité de suivi.</li> </ul> <p>Les résultats seront présentés et partagés avec le comité de suivi.</p> <p><b>Si la gestion pastorale doit s'interrompre pour diverses raisons et que la gestion de la parcelle devient mécanique alors le suivi devra être annuel sur toute la durée de ce type de gestion.</b></p>			
TYPE DE SUIVI		<input checked="" type="checkbox"/> Suivi des mesures ERC <input type="checkbox"/> Suivi pour l'amélioration des connaissances	
PERIODICITE DU SUIVI		T1, T2, T3, T4, T5, T8, T11, T14, T17 et T20	

## A Espèces soumises à la demande de dérogation

<b>COUT PREVISIONNEL</b>	<b>Coût total estimé à ce jour</b> si gestion pastorale pendant 20 ans : 20 passages d'un expert fauniste (0,5 jour par passage soit 10 jours) + rédaction de rapport (0.5 jour par an), soit 15 jours d'expertises : <b>11 000 euros</b>  <b>Si la gestion pastorale s'arrête</b> : 2 passages (0,5 jour par passage) + rédaction du rapport, soit 1,5 jour par an : 1 000 euros par an, <b>soit 20 000 euros sur 20 ans</b> <i>Remarque : le suivi est indépendant de la rédaction du programme de réouverture mais il est tout à fait envisageable de mutualiser les passages sur le site.</i>
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<input type="checkbox"/> EOLMED <input checked="" type="checkbox"/> RTE